

Bulletin de souscription

Je reconnais effectuer ma souscription des actions pour **WICAP ROQUES DE CANA** en l'absence de tout démarchage bancaire et financier tel que défini à l'article L.341-1 du Code Monétaire et Financier.

Je soussigné,

Nom, Prénom

Adresse

Adresse mail

@

Après avoir pris connaissance des conditions et modalités de l'augmentation de capital telle qu'évoquée dans le mémorandum d'investissement, je m'engage irrévocablement à souscrire :

Une somme totale de

€

Correspondant à actions* de 100 € unitaire

En vue de la souscription d'actions nouvelles de **WICAP ROQUES DE CANA**
Mon règlement est effectué par chèque à l'ordre de **WICAP ROQUES DE CANA augmentation de capital**, pour un montant total de (somme à écrire en toutes lettres) :

€

Pour un investissement exclusif dans le domaine des ROQUES DE CANA

Société à responsabilité limitée au capital de 481 039.60 €
Siège social : 25 avenue de la Source - 94130 NOGENT sur Marne
Immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 498 719 871

Mes actions sont à livrer:

- En nominatif pur à mon nom
 Sur mon compte-titres (joindre un RIB)

Je joins copie :

- De ma carte d'identité recto-verso
 D'une attestation de domicile de moins de 3 mois

Signature du souscripteur, précédée de la mention « Lu et Approuvé, bon pour souscription de ____ actions nouvelles de **WICAP ROQUES DE CANA** »

Fait à

Le

La propriété des parts est constatée par l'inscription dans un registre tenu à cet effet par le Dépositaire et opérateur WiSEED lorsque la prise de participations est finalisée (présence d'un PV d'AGE et attestation de versement des fonds signée par le dirigeant). Cette inscription donne lieu à la délivrance d'une attestation fiscale nominative relative à la souscription émise par le Dépositaire et remise au porteur.

Le domaine des Roques de Cana, Société à responsabilité limitée au capital de 745 934 €
Siège social : 25 avenue de la Source – 94130 NOGENT sur Marne
Immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 498 719 871

Connaissance du client

Ce questionnaire, établi dans le cadre des dispositions de l'article L.533-13 du Code Monétaire et Financier, a pour objectif d'apprécier l'adéquation d'un investissement dans un holding créé par WiSEED avec votre expérience en matière d'investissement, vos besoins, vos objectifs et votre situation financière. Au regard des caractéristiques du produit auquel vous envisagez de souscrire, nous vous informons que nous vous classons dans la catégorie des clients non professionnels.

IDENTIFICATION DU CLIENT

Civilité, Nom, Prénom _____

Adresse _____

Date de naissance _____

Profession _____

SITUATION PATRIMONIALE DU CLIENT

Votre revenu annuel global s'élève à : < K€ entre 30K€ et 80K€ entre 80K€ et 130K€ > 1 K€

Votre situation financière vous permet-elle d'épargner une partie de vos revenus ? Oui Non

Eu égard à vos revenus et vos charges, êtes-vous prêt(e) à prendre le risque d'absence de revenus et de perte en capital lié à l'investissement dans une PME ? Oui Non

Le montant approximatif de votre Impôt sur le Revenu s'élève à _____ € Non assujetti à l'IR

Le montant estimé de votre ISF pour 2009 s'élève à _____ € Non assujetti à l'ISF

Répartition des investissements dans votre patrimoine :

Proportion de valeurs mobilières (Actions, Obligations, OPCVM...) :

< 5 % entre 5 et 25 % entre 25 et 50 % > 50 %

Proportion de titres non cotés et des parts de FCPR/FCPI/FIP :

< 5 % entre 5 et 25 % entre 25 et 50 % > 50 %

EXPERIENCE ET CONNAISSANCE EN MATIERE D'INVESTISSEMENT

Quelle est votre expérience dans la prise de parts en direct dans des sociétés ?

- Aucune expérience. J'ai déjà été actionnaire majoritaire de sociétés commerciales.
 J'ai déjà été actionnaire minoritaire de sociétés commerciales.
 Autre :

Sur la base de votre expérience et sans avoir recours à des conseils spécifiques, avez-vous connaissance des risques encourus lors d'un investissement dans une PME? Oui Non

VOTRE OBJECTIF EN MATIERE D'INVESTISSEMENT

Bénéficier d'avantages fiscaux dans la limite du niveau prévisionnel de mon imposition

Constituer un patrimoine à travers un placement de long terme (6 ans minimum)

Diversifier votre patrimoine via un véhicule investissant dans des sociétés non cotées

Rechercher un profit à long terme (en contrepartie d'un risque de perte en capital)

Estimez-vous que l'investissement dans le domaine des ROQUES DE CANA à partir d'un holding dédié réponde à ce ou ces objectifs ? Oui Non

Je certifie avoir reçu et pris connaissance du mémorandum d'investissement relatif à mon investissement via un holding créé par WiSEED auquel j'envisage de souscrire, du risque encouru sur le capital ainsi que de la durée de placement des fonds (jusqu'au 1^{er} janvier 2016 minimum). Je reconnais avoir obtenu l'ensemble des informations utiles et nécessaires pour souscrire en toute connaissance de cause à des actions du holding WiCAP ROQUES DE CANA, en adéquation avec mon expérience, mes besoins, mes objectifs et ma situation financière.

Fait à _____

Le _____

Signature du souscripteur,

Mandat d'investissement

Monsieur

A

le

Chère Madame, cher Monsieur,

Nous souhaitons confirmer par la présente les termes du mandat que vous nous confiez en vue de réaliser l'opération décrite ci-dessous. Vous avez bien voulu nous marquer votre accord pour que WISEED vous assiste dans la réalisation de l'investissement minoritaire dans le capital de la société du domaine des **ROQUES DE CANA** (ci-après «les **ROQUES DE CANA** » ou « La société »)

Le Projet d'investissement sera réalisé par l'intermédiaire d'une société holding (ci-après « **WICAP ROQUES DE CANA** »).

La société **WICAP ROQUES DE CANA**, société par actions simplifiée en formation, a pour objet social la prise de participation dans la société

Société à responsabilité limitée au capital de 481 039.60 €
Siège social : 25 avenue de la Source – 94130 NOGENT sur Marne
Immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 498 719 871

Le montant des investissements minimums recherchés par **WICAP ROQUES DE CANA** est de 100 000€.

Cette opération et les différents éléments qui la composent sont dénommés ci-après le « **Projet** ».

Dès l'atteinte d'un montant de souscription de 80 000€, l'opération de prise de participation dans la société pourra être réalisée.

En cas de non atteinte du montant recherché, et sauf accord écrit de son dirigeant, les ordres de souscription pour la société concernée seront annulés.

Compte tenu de ces éléments, nous sommes en mesure de vous confirmer notre engagement dans les termes suivants :

1. MISSION DE WISEED

WISEED s'engage à assister les Mandants en vue de la réalisation du Projet.

A cette fin, WISEED mettra à leur disposition les compétences nécessaires et les assurera de ses meilleurs efforts en vue de leur fournir les prestations suivantes :

- > Constituer le holding **WICAP ROQUES DE CANA**.
- > Recueillir les souscriptions en assurant la gestion de la relation clients comme l'assistance juridique de l'opération.
- > Réunir la collectivité des associés dans le holding **WICAP ROQUES DE CANA** ;
- > Prendre des participations dans **ROQUES DE CANA** ;
- > Vérifier les éléments permettant aux Mandants de bénéficier du régime fiscal de réduction d'ISF ou d'IRPP par souscription au capital de PME ;
- > dans le cadre ci-dessus, et dans le mesure où cela est nécessaire, la coordination de la réalisation du Projet avec les conseils (experts comptables, avocats) ainsi que toutes autres prestations dont les parties pourront convenir par écrit au cours de l'exécution du présent mandat.

Aux fins de permettre à WISEED de fournir les prestations convenues ci-dessus, les Mandants s'engagent à :

- > fournir à WISEED toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission (justificatif d'identité + domiciliation + bulletin de souscription signé + présent mandat signé)
- > informer sans délai WISEED de tous éléments nouveaux pouvant modifier les conditions du Projet.

Il est entendu que les prestations de WISEED ne comprendront pas d'assistance ni de conseil juridique, fiscal, comptable ou technique, et que les Mandants conservent la responsabilité de faire appel, s'ils l'estiment opportun, aux avocats, consultants et experts de leur choix. WISEED pourra, si les Mandants le souhaitent, examiner avec eux les propositions de services qui pourront leur être faites à cet égard, étant entendu que le choix des intervenants concernés appartiendra aux Mandants.

Dans l'hypothèse où le montant total investi par les Mandants dans le cadre du Projet serait inférieur à 80 000€, WISEED ne serait plus tenu de ses obligations et le présent Mandat serait résilié de plein droit sans indemnité de part ni d'autre.

Dans ce cas, WISEED proposera de rembourser le montant total de la souscription ou de réaffecter la souscription sur une autre société proposée par WISEED.

3. REMUNERATION

La rémunération de WISEED au titre des services fournis en exécution du présent mandat sera composée d'une commission de succès. Au montant des rémunérations s'ajouteront les taxes et prélèvements de toute nature éventuellement dus, et notamment la T.V.A.

La commission de succès sera égale à 20 % H.T de la plus-value nette réalisée par les Mandants déterminée à la date à laquelle ces derniers céderont leur participation.

Il est entendu que la rémunération ci-dessus ne couvre pas les éventuels travaux d'audit, de conseils juridiques et fiscaux et d'une façon plus générale toutes les dépenses externes qui pourraient être nécessaires à la bonne fin du Projet. Dans le cas où des travaux et dépenses de ce type s'avèreraient nécessaires à la bonne fin du Projet et seraient engagés avec l'accord préalable des Mandants, leur coût serait à leur charge. Par ailleurs, WISEED assumera ses propres frais de mission.

En cas de résiliation ou de non-renouvellement du présent mandat, la commission de succès prévue ci-dessus sera due à WISEED si dans les deux ans suivant cette résiliation ou de non-renouvellement, les Mandants réalisent une opération substantiellement identique au Projet ou à une partie du Projet, ou conclut un contrat ou une lettre d'intention en vue d'une telle opération. A cet effet, les Mandants s'engagent à aviser spontanément WISEED, sans délai, de toute réalisation ou conclusion de cette nature.

Par ailleurs, une commission forfaitaire de mise en relation sera facturée par WISEED à la Société lors de l'augmentation de capital réservée à **WICAP ROQUES DE CANA**.

4. GESTION DE LA HOLDING - REPORTING

La société **WICAP ROQUES DE CANA**, société par actions simplifiée en formation qui sera immatriculée au RCS de Toulouse, sera représentée par un directeur de participation nommé par WISEED.

Le capital de **WICAP ROQUES DE CANA** sera réparti entre les souscripteurs proportionnellement au montant de leur souscription au capital de **WICAP ROQUES DE CANA**.

Les pouvoirs du représentant de **WICAP ROQUES DE CANA** sont limités par les statuts et il procédera à un reporting semestriel en plus de ce qui est prévu par la loi.

WISEED mettra également à votre disposition un espace de suivi des investissements, à partir de votre compte sur www.wiseed.fr, dont les fonctions principales sont de :

- Réunir sur une adresse <http://www.wiseed.fr> l'ensemble des pièces juridiques et de suivi de vos souscriptions, du holding et de la société.
- Créer un espace d'échange entre actionnaires ou chacun dispose d'un compte privé.
- Créer une interaction entre le dirigeant de la société et les actionnaires du holding.

Afin de financer la gestion courante de la société pendant les 5 premières années de l'investissement, les mandants s'engagent à verser une somme égale à 7,5 % T.T.C (soit 1.5% annuel) du montant investi dans **WICAP ROQUES DE CANA**, au moyen d'apports en compte courant. Cette somme sera prélevé sur le montant de souscription, ainsi 92.5% de chaque souscription sera directement investi dans la société.

A l'issue de cette période de 5 ans et dans l'hypothèse où les Mandants souhaitent conserver leur participation dans **WICAP ROQUES DE CANA**, ces frais seront couverts par le dividende éventuel des participations et par un prélèvement sur le produit des cessions. Si les frais ne pouvaient pas être couverts de la sorte, un nouvel appel de fonds sera réalisé afin de permettre de couvrir les frais de gestion raisonnables pour une nouvelle durée de 2 ans. Ces appels de fonds seront renouvelés autant que nécessaire à l'issue de la période de 2 ans.

Le domaine des Roques de Cana, Société à responsabilité limitée au capital de 745 934 €
Siège social : 25 avenue de la Source – 94130 NOGENT sur Marne
Immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 498 719 871

5. DIRECTION DE L'OPERATION - RESPONSABILITE

WISEED mettra tout en œuvre, dans les conditions définies ci-dessus, pour mener à bien le Projet. En particulier, il constituera et mettra à votre disposition une équipe de professionnels.

Compte tenu de la nature du Projet, qui est un investissement à risque dans des sociétés de croissance, Les Mandants reconnaissent et acceptent que la responsabilité de WISEED ne pourra pas être engagée en cas de baisse de valeur ou de dépôt de bilan d'une ou de la totalité des sociétés investies. Dans le cadre de sa mission, WISEED ne sera tenue à l'égard des Mandants que d'une obligation de moyens. WISEED ne saurait garantir ni le succès de sa mission, ni des négociations en découlant.

6. DUREE

Le présent mandat prendra effet à compter de sa date de signature par les Mandants, et sera en vigueur pendant une période de 6 mois à compter de cette date. A l'expiration de cette période initiale, il sera prorogé par tacite reconduction par périodes successives de 2 mois. Il pourra être résilié par chacune des parties soit à l'expiration de la période initiale soit au cours d'une période de reconduction, moyennant un préavis de trente jours notifié à l'autre partie par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

8. CONFIDENTIALITE

En outre, WISEED s'engage à considérer les informations fournies par les Mandants ou pour leur compte comme strictement confidentielles. WISEED s'engage à prendre toutes mesures utiles afin d'en empêcher la divulgation de quelque manière que ce soit, mais pourra communiquer certaines de ces informations à des autorités administratives ou des organismes réglementaires aux fins exclusives de la réalisation du Projet. Cet engagement de confidentialité ne fait pas obstacle au droit de WISEED de faire connaître son rôle dans la réalisation du Projet, selon les usages en la matière.

WISEED pourra remettre ou révéler les informations susvisées à une autorité juridiquement habilitée à en prendre connaissance ou à s'en saisir, dans la limite des seules informations ainsi requises par cette autorité. Dans ce cas, WISEED s'engage à prévenir les Mandants de cette obligation dans les meilleurs délais et préalablement à toute divulgation dans la mesure où la loi le permet.

Pour leur part, les Mandants ne divulgueront aucun des travaux de toute nature réalisés par WISEED dans le cadre du présent mandat sans son accord écrit préalable.

Cet engagement de confidentialité restera en vigueur pendant toute la durée du présent mandat et pendant deux ans après son expiration ou sa résiliation.

Les parties apporteront une attention particulière au respect du droit des sociétés et du droit boursier, et notamment des diverses réglementations relatives à l'utilisation et à la communication d'informations privilégiées, à l'établissement des cours, à l'information du public et des autorités de surveillance, aux cessions de bloc de contrôle et aux offres publiques. Elles restreindront le nombre de personnes ayant connaissance du projet de cession au nombre strictement nécessaire et leur rappelleront l'existence et le contenu desdites réglementations.

9. DIVERS

Le présent mandat est régi par le droit français.

Tout différend découlant du présent mandat qui n'aurait pu être réglé à l'amiable sera soumis au Tribunal de Commerce de Toulouse.

Au cas où l'une des clauses du présent mandat (ou une partie d'une clause) serait privée d'effet, pour quelque cause que ce soit, par l'effet d'un texte législatif ou réglementaire ou par l'effet d'une décision de justice, les autres clauses (et le reste de la clause concernée) demeureront en vigueur. Les parties se concerteront, le cas échéant, sur les adaptations pouvant être nécessaires pour tenir compte des conséquences de ce texte ou de cette décision.

* * *

Si la présente reflète les termes de notre accord, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous en retourner deux exemplaires, après les avoir paraphés et revêtus de votre signature.

Toulouse, le

Pour acceptation

Madame, Monsieur

Mode d'emploi

1

Imprimer en 2 exemplaires le dossier de souscription*;
(1 à renvoyer et 1 à conserver)

- * [Bulletin de souscription](#)
- * [Fiche de connaissance client](#)
- * [Mandat d'investissement](#)

2

Préparez:

Un (1) exemplaire du dossier de souscription* préalablement complété et signé

Un chèque correspondant à votre souscription, à l'ordre de :
« **WiCAP ROQUES DE CANA *augmentation de capital*** »

Une copie recto verso (en cours de validité) de la pièce d'identité de chaque signataire

Une attestation de domiciliation de moins de 3 mois

Un relevé de compte titre (RIB) *si nécessaire*

3

Renvoyer le tout à notre opérateur et dépositaire:

**WiSEED
WiCAP ROQUES DE CANA
3 avenue Didier Daurat
31400 Toulouse**

WiSEED accusera bonne réception de votre dossier.